



Pole Ressources Arts, Cultures, Santé et handicaps  
Bourgogne Franche Comté

## Journée d'Etude

### Les droits culturels des êtres vivants

En partenariat avec le CREAI Bourgogne-Franche-Comté / CH la Chartreuse de Dijon/ Pole Culture de l'université de Bourgogne/ culture et démocratie / l'insatiable / Sspe-at / collectif Fabula.

**Vendredi 29 mars 2019**  
**de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h,**  
**A l'Athéneum**

Centre culturel de l'université de Bourgogne  
Esplanade Erasme  
21000 Dijon

**« Soyez comme l'oiseau, posé pour un instant sur des rameaux trop frêles, qui sent ployer la branche et qui chante pourtant, sachant qu'il a des ailes ! »** Victor Hugo

Le concept des *droits culturels* s'est construit discrètement, au long d'un parcours discontinu, reflétant les bouleversements politiques planétaires et leurs résonances au niveau des peuples et des nations, des droits de l'homme et de l'histoire de la démocratie.

Leur première évocation apparaît en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les génocides et les guerres de la première moitié d'un siècle hallucinant de cruautés obligent la communauté des nations à faire advenir « un monde où les êtres humains libérés de la terreur et de la misère seront libres de parler et de croire ».

D'entrée de jeu, ce qui fonde les *droits culturels* s'inscrit donc dans les plus hauts enjeux politiques. S'ils sont affirmés dans le cadre de la *solidarité sociale*, il est aussi précisé que « la satisfaction des droits culturels est indispensable à la dignité et au libre développement de la personnalité ».

Toutefois, après cette approche des *droits culturels* dans leur double dimension personnelle et sociale, ils paraissent ne plus trop savoir comment s'écrire : l'article 27 de la Déclaration les définira pour longtemps comme « le droit de prendre part librement à la vie culturelle », sans préciser ce qui s'entend par vie culturelle, ni les critères et les conditions de cette « libre participation ».

Il y a de fait comme une frilosité autour de ces droits : récemment c'est sous le couvert de *médiation culturelle* que d'aucuns les découvrent fugacement. Ailleurs on les retrouve dans les propos sur les *communs*, eux aussi en pleine réflexion. Ils manquent de clarté, il y a autour d'eux comme des élans d'intuitions, on y perçoit une promesse de revitalisation des politiques de **démocratisation de la culture**.

Au travers du regard éclectique de nos invités, nous traverserons ces interrogations durant cette journée, mais nous tenterons également de nous interroger sur un les droits fondamentaux de la terre, actuellement sacrifiée sur l'autel de l'économie et de la finance.

Comme pour les humains, existe-t-il ou doit-il exister aujourd'hui un droit pour les arbres, les fleuves, la terre de plaider en justice ? Droits culturels et droits de l'environnement même combat ?

*« Nous devons rester attentifs à ce que les droits culturels conservent leur capacité à traduire des luttes sociales et des idéaux de justice. »*

Céline Romainville

Information complémentaire/ Eleonore Henriot - [direction@itinerairesinguliers.com](mailto:direction@itinerairesinguliers.com), 03 80 41 37 84

La librairie *La fleur qui pousse* (5 place des Cordeliers, Dijon) vous proposera un choix éclairé sur ces sujets



## Programme de la journée

**De 8h30 à 9h15 :** Accueil café/thé

**9h15/9h30 :** Discours d'ouverture par Alain Vasseur (Président d'Itinéraires Singuliers) et Pierre Ancet (Vice président délégué aux Politiques Culturelles de L'université de Bourgogne)

Modérateur de la matinée : Bernard Saint-Loup (psychologue clinicien)

**9h30/10h30: « Quels fondements pour un droit de la nature ? ».** Luc Strenna (Philosophe /vice président de la LPO ). Il ne s'agit pas ici du droit naturel, c'est-à-dire des droits dont devraient jouir tous les hommes en tant qu'ils ont une commune nature, mais d'un droit qui serait attaché à tous les êtres de la nature et à la nature même dans son ensemble.

**10h30 /10h45 :** Pause

**10h45/11h45 :** « **Un petit peuple qui va là-bas** ». Fiction réalisée par Catherine Vallon. Le film nous entraîne dans l'étrange voyage d'une tribu, d'un petit peuple nomade qui n'a de terre que celle qu'il crée. Le film, cartographie de l'aventure poétique que Catherine Vallon, auteur-metteur en scène, a vécue avec les acteurs/patients de la clinique psychiatrique de La Borde, est une invitation à expérimenter les vertiges et les transports d'une réalité qui sans cesse nous échappe. Sur les pas d'un petit peuple en devenir.

**11h45/12h30 :** « **La Borde...une rencontre, un voyage** ». Catherine Vallon (auteur /metteur en scène) revient sur ce qui l'a conduite à s'engager dans l'aventure du « petit peuple qui vient là-bas » au sein de cette micro société qui réinvente le vivre ensemble.

**12h30 /14h00 :** Repas libre

**14h00/14h15 :** «**Quelques clés de lecture** » Raymond Mitaine (Modérateur de l'après-midi, professeur agrégé de littérature /auteur /metteur en scène / poète). Regard poétique sur « l'envol » (thème du festival qui nous rassemble ce jour)

**14h15/15h45: « Approche des droits culturels des êtres vivants ».** Paul Biot (Docteur en droit international et européen, membre fondateur du Mouvement et de la fédération du théâtre action de Bruxelles, membre du bureau culture et démocratie ( Belgique) ). Pour les appréhender de manière utile, même dans une approche encore élémentaire, Paul Biot nous invite à mesurer l'effectivité de ces droits à l'aune de nos propres actes, actions et démarches, et les revendiquer en regard des engagements internationaux des Etats et de leur traduction dans les politiques existantes.

**15h45 /16h :** Pause

**16h00 /17h30 :** « **Sommes nous égaux lorsqu'il s'agit d'accéder à la culture et à l'art ?** ». Pierre Ancet ( Maître de conférence en philosophie, chercheur au centre Georges Chevrier, directeur de l'université pour tous( UTB), Vice-président délégué aux politiques culturelles de l'université de Bourgogne). Dans le champ du handicap physique, intellectuel, psychique, sensoriel...quelles voies possibles vers l'accès à l'art et la culture en partage.

**17h30 / 18h00 :** « **synthèse de la journée** ». Luc Strenna ( philosophe).

**18h00/20h00 :** **Repas singulier pluriel.** Association « les Embarqués » (inscription/ cf fiche liaison)

**20h00 : Spectacle clôture : « les arbres vivants ».** Une création du collectif Fabula (Belgique). Ce spectacle interroge le regard que nous portons sur la nature et notre environnement. Il nous entraîne dans une vertigineuse question : quelle est la place de l'homme dans l'univers, conte /théâtre /violoncelle ( inscription/ cf fiche liaison)

**« Il faut faire s'aimer les arbres et tressaillir les granits. On peut mettre un immense amour dans l'histoire d'un brin d'herbe ».**

Gustave FAUBERT

## INSCRIPTION JOURNEE

«Droits culturels des êtres vivants »

Vendredi 28 mars 2019, de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h, à l'Atheneum /Centre culturel de l'université  
Esplanade Erasme - 21000 Dijon

### Coûts pédagogiques :

Adhérent Itinéraires Singuliers, sfpe-at, culture et démocratie, l'insatiable/étudiant/sans emploi : 20€

Particulier non adhérent Itinéraires Singuliers : 50€

Professionnel (formation continue): 100€

**Coûts de l'adhésion :** Particuliers : 12 €

**Repas singulier pluriel** sur place le soir, réservation obligatoire : **8 euros**

- Si inscription individuelle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Tél : .....

Tarif non adhérent (50€)                      oui  non

Adhésion (12€)                                oui  non

Tarif adhérent, étudiant (20€)            oui  non

Repas (8€)                                      oui  non

Spectacle (8€)                                oui  non

Somme globale à régler : .....

- Si inscription par votre employeur

Nom de la structure :

.....

Nom du responsable :

.....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Tél : .....

Nom / Prénom du salarié inscrit : .....

Courriel : .....

Tél : .....

Tarif formation continuer (100€)        oui  non

Repas (8€)                                      oui  non

Spectacle (8€)                                oui  non

Somme globale à régler : .....

**Bulletin à retourner accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Association Itinéraires Singuliers  
(7 allée de Saint-Nazaire - 21 000 Dijon) **avant le lundi 25 mars 2019****